

*Le Premier Ministre*

- 2 8 0 5 . . . !



Paris, le 15 FEV. 2016

Monsieur le Secrétaire général,

La politique du handicap constitue une priorité transversale de l'action gouvernementale. Dans son discours de clôture de la Conférence Nationale sur le Handicap, le 11 décembre 2014, le Président de la République indiquait que « la politique du handicap est plus qu'une politique, c'est une ambition. Une ambition pour une société qui se grandit à mesure qu'elle se révèle accueillante, innovante et bienveillante. (...) La politique du handicap a été construite pendant des années, des décennies sur les statuts, sur les institutions, sur les aides spécifiques. (...). On distinguait l'enfance, l'âge adulte. On oubliait la question du troisième âge, du vieillissement (...). Nous devons abaisser ces frontières, pas forcément les effacer mais les rendre plus faciles à franchir, nous devons proposer qu'à toute personne puisse correspondre une réponse adaptée, individuelle et évolutive, pour que chaque cas, chaque personne soit considérée en tant que telle.»

Pour réussir cette ambition, la politique du handicap doit être élaborée et conduite dans une approche interministérielle, gage d'une action collective transversale inclusive et efficace. Le Comité Interministériel du Handicap (CIH) du 25 septembre 2013, puis la Conférence Nationale du Handicap du 11 décembre 2014 ont fixé trois objectifs principaux : construire une société plus ouverte aux personnes en situation de handicap ; concevoir des réponses et des accompagnements adaptés à la situation de chacun ; simplifier leur vie quotidienne. A chacun de ces objectifs correspondent des engagements précis des pouvoirs publics, de court terme et sur la durée. L'ensemble de ces engagements constitue « la feuille de route » du CIH.

En tant que secrétaire général, votre mission est d'assurer la coordination et le suivi et la mise en œuvre de ces engagements, en lien permanent avec les cabinets ministériels et les administrations concernées.

Parmi les travaux que nous avons décidé d'engager, vous piloterez directement et participerez au pilotage de certains chantiers :

- Comme le prévoit la convention internationale des droits des personnes handicapées, chaque ministre désigne un « référent handicap » au sein de son administration comme de son cabinet. Vous animerez le réseau des référents administratifs pour suivre la feuille de route du CIH et pour garantir la prise en compte transversale du handicap dans la conduite des politiques publiques.

Monsieur Etienne PETITMENGIN  
Secrétaire général du Comité Interministériel  
du Handicap  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

- Conformément à la circulaire du 4 septembre 2012, vous veillerez à ce que l'élaboration des projets de loi soit systématiquement précédée d'une analyse de l'impact de la réforme sur les personnes en situation de handicap. Vous veillerez en particulier au respect de l'obligation de joindre au dossier de tout projet de loi transmis au cabinet du Premier ministre et au secrétariat général du Gouvernement une fiche « diagnostic-handicap » résumant cet impact et les conséquences tirées quant au contenu du texte.
- En tant que secrétaire du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) vous assisterez sa nouvelle Présidente dans l'organisation des travaux de la nouvelle mandature. Vous appuierez en particulier les évolutions suivantes : mise en place d'un collège de personnes qualifiées, mise en place de la parité, mise en place d'un conseil scientifique venant en appui sur les études d'impact des lois à venir comme tout sujet de recherche et de développement, intégration de la formation-recherche-innovation comme sujet majeur du CNCPH, mise en place d'un circuit d'échanges d'informations entre le CNCPH et les nouvelles Commissions départementales de citoyenneté et d'autonomie, mise en place des liens avec le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age.
- Vous participerez au pilotage de la feuille de route « Une réponse accompagnée pour tous » dans le cadre de la mise en œuvre du rapport « Zéro sans solution ». Le fondement de ce projet est le passage d'une logique d'orientation des personnes vers des places au profit d'un parcours de vie accompagné. Les établissements et services ne sont plus des objectifs mais des leviers dans la vie des personnes concernés. Cette démarche qui vise à décloisonner et dé-segmenter l'action publique est au cœur d'une approche interministérielle, globale et inclusive. C'est un programme de réforme de grande ampleur. Il impacte les MDPH qui orientent, les Etablissements et services qui accompagnent et les modes de financement qui doivent accompagner ce mouvement.
- Des engagements ont été pris par la France au niveau international en matière de droits des personnes handicapées avec la ratification de la convention internationale des droits de personnes handicapées de 2006. Au-delà du rapport d'application de cette convention que le Gouvernement transmettra à l'ONU début 2016, vous assurerez le suivi de la mise en œuvre de la convention, permettant de préparer l'audition de la France.
- Le troisième plan autisme 2013-2017 est une priorité du gouvernement. Il s'inscrit dans les orientations fixées par le Président de la République lors de la conférence nationale du handicap (CNH) du 11 décembre 2014 et les engagements internationaux de la France fixant comme priorité l'inclusion et la participation sociales des personnes handicapées. Il fait des recommandations de la HAS et de l'ANESM et de l'état des connaissances scientifiques les fondements des interventions éducatives et thérapeutiques nécessaires mobilisés en fonction des besoins des personnes et des attentes des familles. Compte tenu du caractère interministériel de ce plan, vous assurerez sa mise en œuvre en vous appuyant en particulier sur sa cheffe de projet.

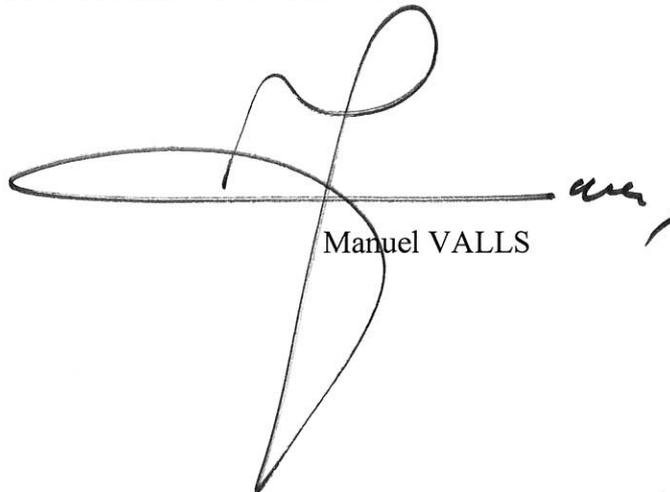
- Vous piloterez des projets ou actions qui vous seront directement confiés par le CIH.

Les Conférences Nationales du Handicap sous l'autorité du Président de la République et les Comités Interministériels du Handicap que je préside constituent des échéances importantes de notre calendrier. Vous participerez activement à leur préparation et vous coordonnerez l'élaboration du rapport du Gouvernement au Parlement sur la mise en œuvre de la politique nationale du handicap après chaque CNH.

Pour l'exercice de l'ensemble de vos missions, vous vous appuyerez sur les services du ministère des affaires sociales, de la santé et du droit des femmes.

Vous me rendrez compte régulièrement de l'avancée de l'ensemble des mesures de la feuille de route du CIH.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Manuel VALLS